



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1984-1985

6 MAI 1985

PROPOSITION DE DECRET

MODIFIANT LE DECRET DU 12 DECEMBRE 1977
PORTANT STATUT DE LA RADIO-TELEVISION BELGE
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
DEPOSEE PAR M. **BAJURA** ET CONSORTS

DEVELOPPEMENTS

Cette proposition de décret tend à renforcer le rôle et les pouvoirs de la commission d'avis à laquelle participent les représentants des travailleurs qui sont parmi les plus concernés par l'avenir de l'Institut.

D. BAJURA.

PROPOSITION DE DECRET

MODIFIANT LE DECRET DU 12 DECEMBRE 1977
PORTANT STATUT DE LA RADIO-TELEVISION BELGE
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

ARTICLE UNIQUE

L'article 9, § 4, du décret du 12 décembre 1977 portant statut de la R.T.B.F. est complété comme suit :

après la phrase : « ses avis sont transmis au Conseil d'administration » ajouter : « , au ministre dont l'Institut relève et au Conseil de la Communauté.

Ces avis sont formulés, soit d'initiative, comme propositions, soit à la demande des autorités précitées au sujet de tout aspect de la mission de l'Institut et des moyens mis en œuvre pour l'accomplir, notamment en application de l'article 4*bis* ci-avant.

Ces avis ou propositions sont présentés sous forme de rapports qui reprennent les diverses opinions exprimées au sein de la commission. »

D. BAJURA.
Y. BIEFNOT.
H. MORDANT.
A. LAGASSE.
O. DELEUZE.
D. FEDRIGO.